

■ Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse

2-4, allée de Lodz
69363 LYON Cedex 07
Téléphone 04 72 71 26 00
Télécopie 04 72 71 26 01
Site web www.eaurmc.fr

■ Délégation de Besançon

La Cadran
34, rue de la Corvée
25000 BESANÇON
Téléphone 03 81 25 23 50
Télécopie 03 81 25 23 51

■ Délégation de Montpellier

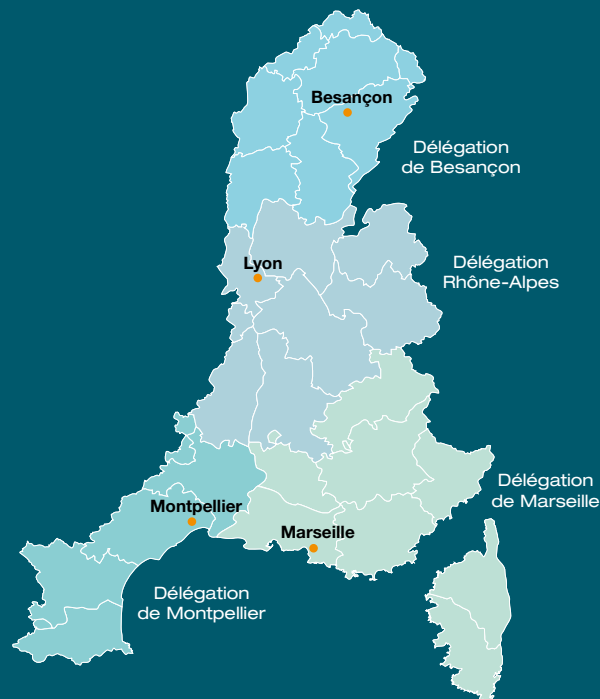
Immeuble Le Mondial
219, rue le Titien - CS 59549
34961 MONTPELLIER cedex 2
Téléphone 04 67 13 36 36
Télécopie 04 67 13 36 00

■ Délégation de Marseille

Immeuble le Noailles
62, La Canebière
13001 MARSEILLE
Téléphone 04 96 11 36 36
Télécopie 04 96 11 36 00

■ Délégation Rhône-Alpes

14, rue Jonas Salk
69363 LYON Cedex 07
Téléphone 04 72 76 19 00
Télécopie 04 72 76 19 10



édition mai-juin 2006

numéro 1

eaux de Rhône-Méditerranée & Corse



Frédéric Janisset

Consultation du public sur les milieux aquatiques



Etablissement public du Ministère de
l'Écologie et du Développement Durable



Journal de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse
Dossier spécial «Directive Cadre Européenne sur l'Eau»

2-4, allée de Lodz - 69363 LYON Cedex 07

Téléphone 04 72 71 26 00 - Télécopie 04 72 71 26 01 - www.eaurmc.fr

Directeur de la publication : Alain Pialat - Rédactrice en chef : Sylvie Laine

Rédacteur : Jean-Louis Derenne

Conception Réalisation : Force Motrice

Impression : Val de Loire Impressions - Tirage : 17 000 exemplaires

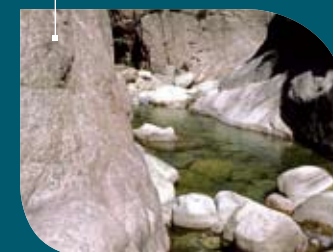
Couverture : Frédéric Janisset - N° ISSN : en cours

2 "Tous pour l'eau"



Claire Chevet

7 Les bassins en ordre de marche



Frédéric Janisset

9 Vers la révision des Sdage



F. Bassemayousse - photocéans

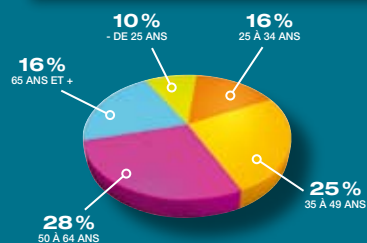
De la source à la mer, ensemble protégeons l'eau

DOSSIER SPÉCIAL DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU

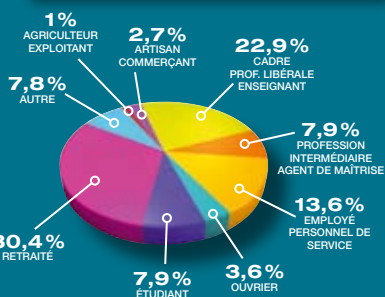
Qui a répondu ?

Si l'opération de consultation ne saurait avoir valeur de «référéndum», le nombre de réponse lui confère néanmoins un caractère représentatif. Les personnes ayant répondu sont sans doute plus sensibilisées aux questions d'environnement mais leur engagement n'est pas celui d'une catégorie isolée car l'eau est un enjeu fort pour une majorité de Français (selon les sondages récents). Par ailleurs, même si des écarts sont observés par rapport aux données INSEE sur la population française, ces écarts restent acceptables. Par contre, compte-tenu du mode de diffusion de la consultation (volontariat de collectivités et d'associations, inadéquation de la diffusion via les préfectures), le poids des différents territoires est hétérogène.

RÉPARTITION PAR ÂGE



RÉPARTITION PAR PROFESSION



Tous pour l'eau

Organisée de mai à novembre 2005, la consultation du public avait pour objectif de recueillir l'avis des citoyens sur la gestion future de l'eau suite au diagnostic de l'état des milieux aquatiques (rivières, lacs, eaux littorales, nappes d'eau souterraines...) réalisé dans chaque bassin hydrographique. Le public était notamment invité à se prononcer via un questionnaire diffusé dans le cadre de la campagne «Tous pour l'eau». Les comités de bassin ont pris connaissance des résultats qui seront intégrés dans les travaux qui se poursuivent pour élaborer le projet de SDAGE.

Résultats dans le bassin Rhône-Méditerranée



Alain Cabot

Eau et santé

L'élimination des substances toxiques : protéger la santé de l'homme et du milieu naturel.

La perception par le public de la qualité de l'eau du robinet est plutôt bonne (81 % de satisfaits) mais les réponses sont mitigées sur la qualité des eaux de baignade et de pêche (51 %).

Pour assurer la préservation de la

qualité des eaux, le public identifie comme champ d'action prioritaire la réduction de la pollution par les pesticides et les nitrates (94 %). Le public est demandeur d'informations sur les effets des pollutions sur la santé (49 %).

Fonctionnement des milieux aquatiques

Prise de conscience de la place à donner aux milieux naturels mais méconnaissance de leur fonctionnement.

La préservation des caractéristiques physiques naturelles des milieux est identifiée par la majorité des répondants : rôle des espaces de débordement des

Plus de 87 000 personnes ont répondu directement à la consultation organisée par les comités de bassin sur l'avenir de l'eau et plusieurs milliers d'autres ont participé aux différentes manifestations organisées sur les territoires des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

MERCI À TOUS

Manuel Mendo



rivières pour limiter l'impact des crues (60 %), enjeu de la préservation des zones humides menacées par l'urbanisation (53 %) ... Mais la lutte contre les pollutions apparaît comme une réponse plus efficace (58 %) que les actions de restauration physique pour améliorer la qualité des eaux (36 %).

Eau et vie économique

Pour concilier les usages que l'on a des milieux aquatiques et leur préservation, il est de notre responsabilité collective d'éviter le gaspillage, d'économiser l'eau et d'économiser l'énergie.

Sur l'hydroélectricité, dont l'impact sur le fonctionnement des cours d'eau est avéré, les répondants se prononcent en faveur de solutions alternatives : développement d'autres formes d'énergies renouvelables (87 %), réalisation d'efforts d'économies d'énergies (80 %), contre 6 à 10 % pour le développement de l'énergie nucléaire, la construction de nouveaux barrages ou la modification

Claira Chevreton



du fonctionnement des barrages existants.

La gestion de la ressource en eau et à sa disponibilité dans l'avenir préoccupe les répondants. Les solutions retenues pour limiter l'impact des prélèvements sur les milieux sont des actions en faveur des économies d'eau quels que soient les usages (domestiques, agricoles et industriels), au détriment des solutions visant à la création ou la mobilisation de ressources de substitution.

La perception par le public des enjeux liés à l'aménagement du territoire se traduit par ses réponses vis-à-vis des problématiques de risque d'inondation et d'impact de l'urbanisation (cf ci-après).

Manuel Mendo



Inondations

Une préoccupation forte du public vis-à-vis du risque d'inondation.

Les actions identifiées comme prioritaires sont :

- l'interdiction de toute construction en zone inondable (70 %),
- la nécessité de réserver des espaces d'expansion de crue (60 %),
- viennent ensuite les mesures d'identification des zones à risque et d'amélioration des systèmes de prévision et d'alerte (22 % et 15 %),
- seulement 4 % des répondants proposent la construction de digues.

LES POINTS ESSENTIELS POUR LA POURSUITE DES TRAVAUX D'ÉLABORATION DU SDAGE

- privilégier des mesures préventives de lutte contre les pollutions plutôt que des mesures curatives de traitement ;
- développer un volet spécifique consacré aux économies d'eau ;
- veiller à une meilleure articulation de la politique de l'eau avec d'autres politiques nationales (énergétique) ou locales (aménagement du territoire) ;
- développer des mesures de prévention du risque d'inondation (maîtrise de l'urbanisation, intégration des politiques d'aménagement du territoire, meilleure prise en compte des milieux naturels). La mise en œuvre de ces mesures nécessitera d'utiliser tous les outils possibles, notamment le levier réglementaire ;
- approfondir la réflexion sur les questions de financement : évaluation de la capacité et du consentement réel à payer des différents acteurs, modalités d'application du principe pollueur payeur, articulation avec les autres outils de la politique de l'eau que sont les aides et la réglementation ;
- répondre aux attentes du public en termes de sensibilisation et d'information, avec trois priorités : développer des campagnes d'information « éco-citoyennes » ; poursuivre l'effort d'explication du fonctionnement des milieux aquatiques et de leur importance pour la préservation ou la reconquête de la qualité des eaux ; informer sur le financement de la politique de l'eau.

Eau et gestion solidaire

Application du principe pollueur-payeur, équité et transparence.

La question du **financement de la politique de l'eau** est parmi celles qui ressortent en tête des préoccupations du public. Les répondants se prononcent très majoritairement pour réaliser des efforts financiers afin d'agir en faveur des milieux aquatiques.

Pour cela, trois principes sont admis : le principe pollueur payeur (90 %), le soutien financier aux actions de lutte contre la pollution (82 %) et la réalisation d'efforts par les entreprises (87 %).

Les répondants ne sont en revanche que la moitié à se dire prêts à payer leur eau ou leurs biens de consommation courante plus chers. Ils sont d'autre part soucieux d'équité et de transparence en matière de prix de l'eau.



Claire Chevreton

Méconnaissance des acteurs et des politiques de gestion de l'eau.

La notion de «**gestion concertée à l'échelle des bassins versants**» est mal identifiée alors qu'elle est un facteur clé de réussite de l'at-

teinte du bon état : ainsi, la rivière et son bassin versant ne sont identifiés que dans 26 % des réponses comme l'échelle pertinente de gestion de l'eau, et la notion de gestion en concertation est retenue pour seulement 8 % des réponses.

Résultats dans le bassin de Corse

Eau et environnement

Economie et prévoyance

Deux familles de préconisations se partagent l'essentiel des réponses, l'une portant sur l'incitation à mieux **protéger la ressource** et lutter contre le gaspillage, la seconde sur le besoin de nouveaux équipements ou l'amélioration de ceux existants.

Préservation du littoral : priorité aux actions du type acquisition et gestion des espaces naturels

Parmi les réponses touchant à cette question, sort en tête l'option «**d'une protection des espaces naturels** s'appuyant sur le renforcement d'actions notamment par le Conservatoire du littoral» (59 %).



Gilles Poussard

Deux lots de réponses également nombreuses préconisent un développement équilibré avec la maîtrise de l'urbanisation sur la frange littorale (47 %). L'option contraire à cette dernière est très minoritaire (7 %).

Lutte contre les pollutions : préférence pour les solutions «visibles» telles que la résorption de décharges et l'enlèvement d'épaves automobiles
L'élimination des déchets et détritrus (47 %), leur traitement et leur élimination (40 %) représentent une préoccupation dominante tandis que la construction de stations



Gilles Poussard

d'épuration (31 %) et le traitement des eaux pluviales (13 %) apparaissent en dernière position.

Eau et vie économique

Forte sensibilité au «développement durable» et souci de préserver les atouts de l'île

Pour concilier **usages économiques et préservation du milieu naturel**, toutes les solutions doivent être exploitées : intégration de la dimension environnementale dans tout projet de développement (43 %), renforcement de la réglementation (40 %), programmes pédagogiques (37 %), gestion des sites naturels d'accueil du public (32 %).

Les répondants souhaitent un développement en priorité des énergies renouvelables telles le solaire et l'éolien.

Eau et gestion solidaire

Méconnaissance des acteurs et des politiques de gestion de l'eau. Mutualisation des moyens.

Sur la question relative à la **gestion de l'eau**, la dispersion des réponses montre une méconnaissance du système administratif lié à l'eau : solidarité avec les communes rurales (42 %), surveillance des milieux (41 %), concilier qualité des eaux et aménagements (37 %) et développer la collaboration entre acteurs (29 %). Sur la **question du financement**, le grand public n'est pas prêt à faire un effort financier direct pour améliorer la qualité de l'eau (15 %). Meilleure gestion, prévention, application de la réglementation, transparence, mutualisation des efforts sont à privilégier.

LES POINTS ESSENTIELS POUR LA POURSUITE DES TRAVAUX D'ÉLABORATION DU SDAGE

- développer les économies d'eau comme complément à l'orientation relative à la gestion de la ressource et l'amélioration des équipements ;
- conforter la politique de préservation des espaces remarquables ;
- résorber les pollutions tant sur le littoral qu'à l'intérieur de l'île ;
- développer la collaboration entre les acteurs ;
- renforcer la solidarité envers les petites collectivités et les structures de gestion ;
- renforcer l'information et la sensibilisation du public.

La campagne «tous pour l'eau» : une stratégie originale



Confrontés pour la première fois à l'organisation d'une consultation d'une telle ampleur - pour six mois, sur des problématiques complexes et à l'échelle de 28 départements en Rhône-Méditerranée, 2 en Corse -, les comités de bassin ont mis en place l'opération «Tous pour l'eau».

Son objectif : permettre au public de prendre connaissance de la consultation et des enjeux de l'eau dans les bassins en s'appuyant

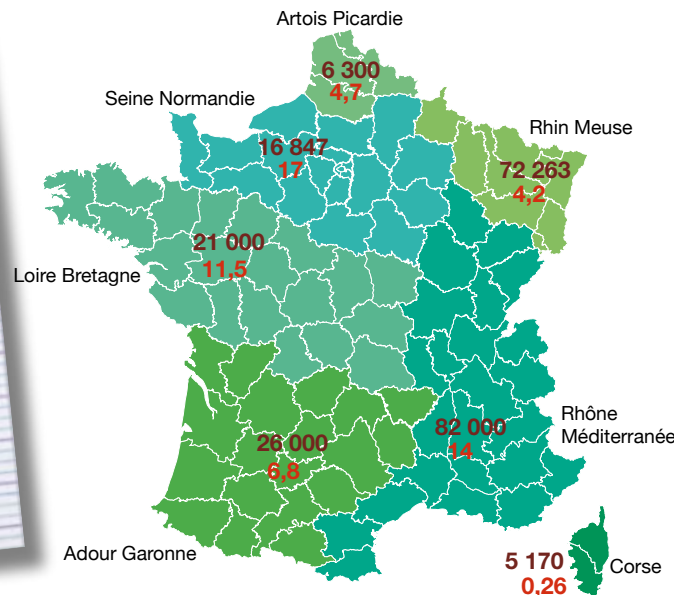
sur les acteurs de l'eau eux-mêmes, devenus des «partenaires relais» : collectivités, associations, maisons de l'eau, musées, chambres d'agriculture... De multiples actions ont ainsi été soutenues financièrement par l'agence de l'eau (stands lors de manifestations, bars à eaux, pièce de théâtre, animations, spectacles, expositions, réunions d'information...). Plusieurs départements et grandes agglomérations se sont associés notamment en encartant le questionnaire dans leur journal, par des campagnes d'affichages et en proposant l'exposition «Tous pour l'eau».

L'agence de l'eau avait mis en place un dispositif de communication afin d'assurer la cohérence et

l'homogénéité des messages et la mise à disposition la plus large possible de tous les supports : logo et charte graphique, questionnaires, affiches et dépliants d'information, site internet «touspourl'eau», exposition itinérante, film. La presse régionale s'est fait régulièrement l'écho de l'opération. Ce dispositif a été complété par la tenue d'une vingtaine de forums ayant permis des échanges approfondis sur des problématiques locales. Les différents documents étaient aussi disponibles dans les préfectures, les sous-préfectures et au siège de l'agence de l'eau.

En savoir plus :
www.touspourl'eau.fr

Les bassins hydrographiques français



6 300 Nombre de questionnaire
4,7 Population (en millions d'habitants)

229 560 questionnaires ont été recueillis dans les sept bassins hydrographiques français. Sur la base de problématiques différentes d'un bassin à l'autre, de méthodes de recueil des avis également spécifiques, il est important de souligner la convergence de l'ensemble des opinions sur des valeurs partagées : l'eau «patrimoine commun» qu'il est essentiel de préserver pour les générations futures.

Les bassins en ordre de marche

La consultation du public faisait suite à l'établissement d'«état des lieux» et à la mise en évidence des grands enjeux pour la qualité des milieux aquatiques dans les deux bassins. Ces différents travaux sont aujourd'hui la base de l'élaboration des futurs plans de gestion des eaux (SDAGE).

Les états des lieux : mobilisation sans précédent des acteurs de l'eau

Dans les deux cas, une même double finalité :

- identifier l'ensemble des caractéristiques biologiques, des usages et des principales pressions polluantes sur les milieux aquatiques ;
- réaliser des scénarios de tendances pour 2015, intégrant des perspectives de développement économique et d'aménagement du territoire.

Cette démarche a permis d'identifier les enjeux majeurs de chaque bassin, objets de la consultation publique.

Un bilan contrasté

En Rhône-Méditerranée, l'état des lieux dresse un bilan très contrasté :

32 % des cours d'eau, 46 % des plans d'eau, 58 % des eaux souterraines et 40 % des masses d'eau côtières devraient atteindre le bon état en 2015.

Les explications ne manquent pas : cours d'eau fortement modifiés pour satisfaire différents besoins (navigation, protection contre les crues, hydroélectricité...);

permanence de fortes pollutions toxiques liées aux activités industrielles et agricoles (métaux, pesticides) ; pressions excessives sur certaines ressources....

La nécessité de gros efforts s'impose donc à l'avenir pour répondre aux enjeux liés à la satisfaction des besoins en eau, la préservation de la santé publique, la protection des milieux aquatiques et la gestion du patrimoine eau.

La Corse présente pour sa part des caractéristiques physiques, biologiques et hydrologiques particulières, propres aux milieux aquatiques insulaires et à son contexte climatique. Bien que l'état des lieux dresse un bilan plutôt positif avec près de 60 % des cours d'eau qui devraient atteindre le bon état en 2015 et des eaux souterraines généralement de très bonne qualité, des interrogations demeurent sur l'état quantitatif de certaines d'entre elles. Et si plus de 60 % des eaux côtières devraient également atteindre le bon état, trois sur quatre des lagunes littorales risquent de ne pas y parvenir. Ainsi, bien

Ce ne sont pas moins de 800 techniciens de l'eau qui auront été mobilisés entre 2002 et 2004 pour réaliser les états des lieux des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Objectif : évaluer les probabilités, pour les 1 000 «masses d'eau» (cours d'eau, lacs, nappes souterraines, eaux littorales...), d'atteindre le bon état requis par la Directive Cadre Européenne sur l'eau.

que la Corse dispose de milieux aquatiques globalement de bonne qualité, ceux-ci restent fragiles et méritent une attention soutenue. Riche des enseignements de ces états des lieux et fort des avis exprimés lors des consultations publiques, les comités de bassin ont aujourd'hui à définir et planifier les actions qu'il faudra conduire. Les futurs plans de gestion (SDAGE révisés) qu'ils élaborent actuellement seront eux aussi soumis à l'avis du public, en 2007.

DCE : principes et principales dispositions

Adoptée par l'Europe en 2000, la Directive cadre Européenne sur l'Eau s'inspire largement du modèle français, formalisé notamment par les deux lois sur l'eau de 1964 et 1992 : la gestion de l'eau dans son cadre naturel, le bassin hydrographique ; des plans de gestion pluriannuels établis par les acteurs de l'eau eux-mêmes ; les principes pollueur payeur et préleveur payeur...



Nicolas Chantepy

Mais elle va beaucoup plus loin, notamment en substituant à une obligation de moyens une obligation de résultats. Son objectif est la reconquête du « bon état » de l'ensemble des masses d'eau superficielles et souterraines (cours d'eau ; lacs ; eaux côtières ; zones

humides ; nappes...) dans l'Union européenne d'ici 2015. Cette exigence est très ambitieuse puisqu'elle inclut toutes les composantes de la qualité : physique, chimique, biologique, hydrologique... et s'appuie sur de nouvelles normes prévoyant la réduction des seuils de concentration de certains rejets toxiques ou dangereux, voire leur suppression pure et simple. Pour atteindre ces objectifs, la directive prévoit dans chaque bassin l'élaboration de plans de gestion, sur le même principe que les actuels SDAGE, mais avec un champ élargi, notamment à la dimension économique. Une implication renforcée du public est prévue à toutes les étapes de mise en œuvre de la DCE.



Manuel Mendo

Un objectif, le « bon état » des masses d'eau

Pour les eaux superficielles, l'évaluation de l'état des eaux repose sur deux composantes : l'état chimique (en regard des normes européennes d'usages : baignade, production d'eau potable, élevage de coquillages...) et l'état écologique (apprécié selon des critères biologiques et classé selon une échelle allant de « très bon »

à « mauvais »). Si l'état chimique et l'état écologique sont au moins « bons », le « bon état » est reconnu. Pour les eaux souterraines, le bon état est apprécié en fonction de la qualité chimique de l'eau et de la quantité d'eau (au sens d'équilibre entre prélèvements et alimentation de la nappe).



Manuel Mendo

■ Qui fait quoi ?

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable : assure au nom de l'Etat français la mise en œuvre de la directive

Comités de bassin : coordination de la mise en œuvre dans les bassins, sous saisine de l'autorité administrative, les préfets coordonnateurs de bassin. Les comités de bassin s'appuient sur les moyens des agences de l'eau et des DIREN délégation de bassin.

La concertation implique les acteurs de l'eau qui :

- participent aux instances : commissions géographiques, ateliers et commissions thématiques...
- contribuent au travail technique, par exemple implication dans l'élaboration de l'état des lieux et du programme de mesures,
- émettent leurs avis lors des consultations officielles.

Pour le bassin de Corse :

Le comité de bassin de Corse s'appuie sur la collectivité territoriale de Corse, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et la DIREN de Corse. L'autorité administrative compétente est le Président du Conseil exécutif de Corse.

Vers la révision des SDAGE

Un avant-projet de SDAGE sera adopté début 2007 dans chaque bassin. Chaque texte intégrera le plan de gestion demandé par la directive cadre et comportera des propositions d'objectifs pour chaque masse d'eau. Il sera complété par un programme de mesures, recueil de toutes les actions à mettre en œuvre dans les bassins pour atteindre les objectifs



Gilles Poussard

Un travail à deux échelles

Le principe d'une approche à deux échelles a été retenu dans la préparation des SDAGE : l'échelle locale (les bassins versants), pour identifier les mesures permettant d'atteindre le bon

état et définir les objectifs pour chaque masse d'eau ; l'échelle du bassin (Rhône-Méditerranée, Corse), pour un travail transversal permettant, à partir des questions importantes mises en lumière par l'état des lieux, de définir un ensemble de mesures pertinentes et de mener des analyses plus globales.

Entre septembre et décembre 2005, les acteurs locaux de l'eau ont ainsi de nouveau été sollicités. Chaque groupe local a pu proposer la ou les mesures essentielles nécessaires à la résolution des problèmes importants identifiés dans son bassin et définir l'objectif à atteindre pour chaque masse d'eau. Ces propositions alimenteront les discussions stratégiques et politiques et seront arbitrées dans le cadre des instances de bassins.

Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) ont pour objet de planifier la gestion des milieux aquatiques dans chaque bassin. Élaborés et suivis par les comités de bassin avec l'appui de l'agence de l'eau et des services de l'État, et déclinés en objectifs et règles de gestion, ils définissent les orientations d'une gestion durable et solidaire de la ressource en eau et les moyens pour y parvenir.

Durant le premier semestre 2005, les groupes dits « transversaux » ont élaboré pour chaque grand enjeu une panoplie de mesures a priori pertinentes pour atteindre le « bon état ». Un répertoire de mesures a ainsi été constitué.

Au second semestre, ces mêmes groupes de travail ont réalisé une première simulation de l'application des mesures pour résoudre les problèmes des bassins : implication en terme de coûts, éléments de prospective, conséquences possibles en termes de choix stratégiques sur les leviers d'action les plus efficaces...

La Directive Cadre Européenne sur l'eau a repris le principe des SDAGE, issus de la loi sur l'eau de 1992, en renforçant les objectifs. Les futurs SDAGE seront organisés selon de grandes orientations fondamentales, ciblées sur les problématiques pour l'atteinte du bon état, et pour chacune, ils identifieront les leviers concrets.



Gilles Poussard

Une synthèse

Une synthèse de tous ces travaux est en cours de réalisation. Elle compile les éléments de caractérisation des bassins versants, les mesures et objectifs proposés pour les masses d'eau, et les croise avec les estimations effectuées à l'échelle du bassin.

L'objectif est d'accompagner les propositions de mesures et d'objectifs par des éléments d'appréciation de leur faisabilité sur les plans économique et social.

Cette synthèse alimentera les différents documents à produire :

- orientations fondamentales et stratégies d'action ;
- programme de mesures à l'échelle des bassins ;
- évaluation de la faisabilité des objectifs ;
- liste des objectifs par masse d'eau...

“ Les avis recueillis lors de la consultation du public en 2005 sont pris en compte dans cette phase de révision du SDAGE ”

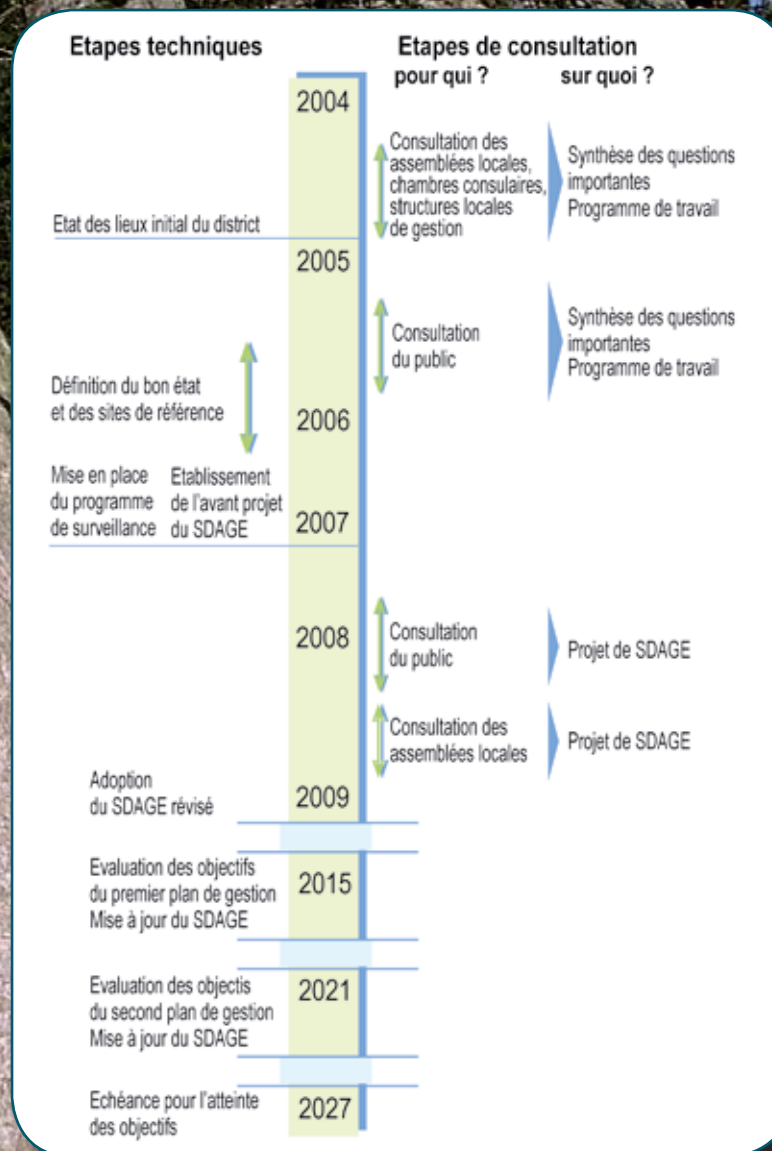
Nouvelle consultation du public pour fin 2007

Une nouvelle phase va prochainement s'ouvrir : représentants de l'État, socioprofessionnels et associatifs, conseils généraux et régionaux, structures locales de gestion de l'eau, membres des commissions géographiques... vont être sollicités afin, au-delà des aspects techniques, de s'exprimer sur les aspects plus stratégiques et politiques du dossier. Cette étape de co-construction vise à renforcer les synergies entre les partenaires, à traiter des politiques sectorielles spécifiques qui pourraient concourir aux

objectifs de la DCE, à apporter des éléments complémentaires... mais aussi à évaluer le réalisme des objectifs proposés.

Les contributions et avis recueillis permettront la mise au point de l'avant-projet de SDAGE et le programme de mesures (soumis aux comités de bassin en mars 2007). Une nouvelle consultation du public est prévue fin 2007 sur ces textes et sera suivie d'une consultation institutionnelle (2008).

C'est à l'issue de cette dernière étape que seront retenus les objectifs assignés aux masses d'eau et que sera établi le niveau d'ambition du futur SDAGE révisé.



Frédéric Janisset